

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / VINCENT J. / CHEVAT L. / HAOND B. / RIOU J. / BARDINE L. / ROBERT G. / PELLEGRIN R.

Excusés : TEILHAS-BALME V./ BAUDRAND M. / STOFFT N./ GRANDJEAN L. / ROUSSON L.

Le quorum étant atteint, Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de décembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

1. Communauté de Communes ARC

La situation financière de la CCARC est fragile, les frais de fonctionnement sont de plus en plus importants. Les élus communautaires ont longuement cherché de nouvelles ressources et en conclusion, un mixte de plusieurs solutions est acté :

- Augmentation de l'impôt foncier sur l'ensemble du territoire
- La mise en place d'une taxe Ordures Ménagères
- La baisse des attributions de compensation aux communes de Cruas et Meysse de 5 % (pour rappel, Cruas perçoit 3 950 000 € / an et Meysse 1 200 000 €)

Les élus communautaires ont voté à la majorité relative la baisse des attributions très importantes versées aux communes Cruas et Meysse du fait de la Centrale Nucléaire sur leur territoire.

Les communes de l'ARC, chacune en ce qui les concerne, doivent valider cette décision. Les élus présents émettent des réserves quant à la bonne gestion des frais de fonctionnement et certains s'interrogent sur le bien-fondé d'une augmentation prochaine des impôts fonciers. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve la diminution des attributions aux communes de Meysse et Cruas.

2. Délibérations

Eclairage Abri Bus Les Pontillons / SDE 07 : Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de valider la proposition du SDE concernant les travaux d'éclairage de l'abri bus des Pontillons. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 06 mars 2017 précisant les modalités de financement et de participation des communes ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 07, et en application du nouveau règlement établi par le Comité Syndical du 18 mars 2019, il est prévu le versement d'un acompte de 50% HT par la Collectivité.

Le plan de financement définitif est le suivant :

- Montant des travaux HT 2412.15 €

La répartition financière est la suivante :

- Part SDE 07 : 1929.72 €
- Part Collectivité : 964.86 €
- Acompte à verser : 482.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve ce plan de financement.

Coffret Forain Parking La Civelle Sous Village : suite à la décision du Conseil Municipal de favoriser l'installation de commerces ambulants au village, une demande de mise en fonction d'un coffret forain au parking au bas du village a été effectuée le 5 janvier dernier. Un devis a été transmis par ENEDIS le 10.01.2022 montant des travaux 1331.28 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve ce financement.

Personnel : Mme DUSSERRE a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2021. Mmes VEYRAC et PITTON se sont partagées son poste ; de plus, Mme PITTON permet le renfort d'une personne à la surveillance lors de la pause méridienne en temps scolaire. Ces informations ont été données et approuvées lors du précédent Conseil.

Toutefois, après un nouveau calcul au vu des heures déjà accomplies en 2021, étant donné les nouvelles fonctions de Mme VEYRAC et le remplacement fréquent qu'elle exerce au SITSL, il est proposé aux membres présents d'augmenter le nouveau poste de 24h50 à 26h50. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve cette augmentation d'heures.

Le comité paritaire ne se réunissant qu'à la fin du mois de février, la présente délibération annule et remplace celle du 13 décembre 2021.

Pour rappel : le poste de Mme PITTON est créé pour 11.69/35^{ème} .

Le contrat de Mme SAGNARD Victoria est prolongé jusqu'à la fin de l'année civile à 17.5/35^{ème}. Elle complète le poste d'Angélique ANDRE 17.30/35^{ème} au secrétariat et assure le recensement de la population avec Mme Véronique SPRUYTTE.

MAM : le Maire propose d'avancer dans ce projet de création d'une MAM quartier la Civelle, à l'Espace Détente. Afin de lancer l'opération, un architecte doit être désigné, un appel d'offres par simple consultation est obligatoire selon la procédure légale. Le Maire invite les membres présents à délibérer dans ce sens. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve ce projet, décide d'activer la recherche d'un architecte, charge le Maire d'effectuer ces démarches.

DPU : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a institué un droit de préemption urbain sur les zones urbaines.

Il donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes :

- Propriété ZB 303 quartier Devant Brune, superficie 406 m².
- Propriété ZE 263-264 quartier Les Pontillons, superficie 926 m²
- Propriété ZA 138 280 route des Communaux, superficie 1959 m².
- Propriété ZC 169 quartier La Gare, superficie 1235 m².
- Propriété ZC 138-139 quartier La Gare, superficie 1619 m²

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le CM décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

Mutualia : Le Maire rappelle que la commune chaque année doit voter le montant de sa participation à la complémentaire santé des salariés titulaires.

La nouvelle tarification des cotisations 2022 est présentée aux élus présents.

- Catégorie Isolé 57.33 € TTC
- Catégorie Famille 120.94 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

	Part. commune	Par agent
Catégorie Isolé	22.93	34.40
Catégorie Famille	48.37	72.57

3. Divers

Demande de subvention par M. LEMOINE Francis : Projet de réaliser un film, un site a été créé, le scénario est en ligne ainsi que la liste de distribution des acteurs, metteur en scène, tout le personnel encadrant nécessaire à la réalisation du projet. La demande de subvention est considérée mais les élus souhaitent rencontrer M. LEMOINE lors d'un prochain Conseil ; le lien vers le site sera préalablement envoyé aux élus.

Les syndicats de l'Education nationale appellent à la **grève Jeudi 27 janvier 2022** : les trois écoles seront fermées ce jour là mais à la demande des parents et en priorité pour le personnel travaillant en milieu médical, une permanence sera assurée pour 20 enfants maximum à l'école de SAINT VINCENT DE BARRES. Du personnel communal est sollicité pour assurer cette permanence, Annie LALANNE fait valoir son droit de grève, Marylène VEYRAC se porte volontaire ½ journée.

L.CHEVAT approuve l'opération mais juge les horaires peu adaptés, il n'y a pas de garderie assurée, il est difficile d'être disponible aux mêmes horaires que ceux de l'école 8h30-16h30.

Sylvain présente un projet intercommunal dans le **cadre de la transition écologique et énergétique** / Plan Climat Air. A l'issue de plusieurs réunions de travail, un projet est présenté : Philippe BOUNIARD, adjoint au maire d'Alba La Romaine, propose la création d'une société développant la mise en place de panneaux photovoltaïques ; en vue de permettre l'installation de panneaux sur l'ensemble des zones disponibles du territoire ARC : bâtiments communaux, parking, friches. Un inventaire a été réalisé par l'association ALEC 07 pour déterminer le métrage disponible : pour St Lager Bressac par exemple, plus de 2000 m² seraient

potentiellement susceptibles d'accueillir ces panneaux, notamment sous forme d'ombrières sur le parking de l'Espace Détente. La société serait créée sous forme la forme juridique d'une SAS (société par action simplifiée), les fonds d'investissement seraient obtenus auprès de partenaires financeurs privés (actionnaires) ou public : Communauté de commune, communes. S.ASCARI invite les élus à la prudence, il n'y a pas assez d'éléments à ce jour connus pour une décision sereine.

SITSL, L.CHEVAT : le syndicat a perdu le marché avec le LEP courant décembre (moins de 4 élèves à transporter). Une problématique reste non résolue : si deux chauffeurs sont absents, quelle solution peut-on trouver ? Les mois de décembre et de janvier ont été bouleversés par des absences de personnel (décès, Covid, arrêt maladie) Les agents municipaux et élus du RPI se relaient énormément pour seconder le syndicat mais il faudrait à terme signer une convention pour que cette mise à disposition soit pérenne. (une personne titulaire du permis B). Un matin, le transport des élèves de St Martin et St Pierre la Roche n'a pas pu se faire. Mme Yasmina FAURE, retraitée a du être appelée en renfort. Pascal ROUBI, agent communal de St Bauzile, Didier, agent communal de St Vincent de Barrès, Marylène VEYRAC, agent de St Lager Bressac et d'autres personnes élus remplacent les agents absents souvent en dernière minute. Des décisions devront être prises prochainement pour s'assurer du maintien du transport même lorsqu'il y a plusieurs arrêts d'agents. Le Syndicat est toujours à la recherche d'une personne titulaire d'un permis transport en commun et FIMO.

Ardèche Habitat : une réunion a eu lieu début janvier, l'ouverture des plis a permis de satisfaire certains lots mais tous n'ont pas été pourvus : le lot électricité et le lot serrurerie. Le coût global prévisionnel des réseaux VRD s'élève à 262 200 €, la part de la commune de SAINT LAGER BRESSAC à 118 000 €. (un premier appel d'offres avait été déclaré irrecevable, les montants reçus étaient au-dessus de l'estimation). La prochaine réunion sera le 1^{er} février 2022. Un bail emphytéotique sera prochainement acté chez Maître SABATIER à Privas entre la commune et Ardèche Habitat concernant le droit du sol.

Cantine scolaire : une élue rappelle qu'une politique anti-gaspillage est opérée à la cantine, ce qui est très estimable.

Brigades vertes : intervention du 7 au 11 février 2022 (du lundi au jeudi) 6 personnes et un encadrant se tiennent à la disposition de la commune pour des travaux extérieurs. A. BERNARD énumère une liste de travaux à réaliser : nettoyer les trottoirs de Brune, le bras mort d'Ozon, nettoyer le grillage de la station d'épuration, couper des repousses d'arbres afin de pouvoir curer certains fossés notamment quartier La Charrière, nettoyer le parking du Planas.

Rachel PELLEGRIN s'interroge sur **les deux passages piéton** à refaire en bas du Village ; B.HAOND répond que cela est prévu et sera fait à la charge du Conseil Départemental.

Poubelles au Moulin du Geai : lorsque le sol est propre, cela incite les usagers à laisser propre. Le sol mériterait un bon nettoyage et une remise en état avec un apport de gravier.

Réunion Commission camping/adjoins et délégués : mardi 15 février à 14h

Bulletin Municipal : une erreur est apparue dans un encart publicitaire sur le nom et le téléphone de l'entreprise. L'encart ne sera de ce fait, pas facturé.

Délégués manifestation sportives Préfecture : Nathalie STOFFT et Gaétan ROBERT sont désignés correspondants.

Demande de David HALLIER, un **groupe de joueurs de foot** s'entraînent sur le terrain de St Vincent le mardi soir. Devenu trop petit du fait du nombre grandissant de joueurs, il demande à bénéficier du stade de St Lager. Le Maire a souhaité que G. ROBERT réponde directement à D. HALLIER.

Recensement : certains administrés ont reçu deux enveloppes dans leur boîte aux lettres, des explications seront demandés à Angélique ANDRE, responsable de l'opération.

Pierre LEOUZON informe les élus présents de l'intervention du **Cirque La Cascade** à l'école certain lundi mardi et vendredi matin ; les intervenants pourront bénéficier d'un repas réalisé à la cuisine centrale et facturé à la commune de SAINT LAGER BRESSAC.

Lave-vaisselle cantine : acheté en 2010, il est très souvent en panne, plusieurs pièces ont déjà été changées et le nombre d'interventions dépasse le raisonnable. La commission envisage son changement, plusieurs devis ont été demandé : MATAL Valence et REYNET Privas. Les deux devis proposent un matériel de même qualité, similaire mais la distance en km pourrait jouer dans les frais d'entretien. Des options sont proposées quant à la qualité et la puissance de l'appareil. Celui qui est plus puissant est retenu (9kg75 avec deux variations de programme) une délibération est requise pour acter cet achat : le devis de REYNET est retenu, il sera renvoyé signé dans les jours à venir.

Machine à laver le sol RTM : une démonstration est proposée, il faut convenir d'une date à laquelle plusieurs personnes agents et élus puissent participer.

Commission associations : une réunion bilan de la fête de la voie douce est proposée pour savoir si l'opération est renouvelée ou pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.